

## Conseil Municipal du lundi 11 juillet 2016

Le lundi onze juillet deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Roland DEMESMAY, Adjoint au maire.

Absents excusés et représentés : Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD; M. Fabrice VALLADONT, absent excusé, procuration à M. Yves FADIER; M. Bertrand ASTRIC, absent excusé, procuration à M. Roland DEMESMAY; Mme Christine LAGARDE, absente excusée, procuration à Mme Véronique LEMESTRE.

Mme Florence MONNIN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de la séance du 6 juin 2016 appelle une remarque : Monsieur Roland DEMESMAY, Adjoint au Maire, souhaite ajouter à la question "convention d'objectifs...avenant n°9 au contrat" à la fin du 2ème paragraphe la phrase suivante : "ce chiffre est très supérieur aux prévisions budgétaires". Le compte-rendu du 6 juin sera modifié en ce sens.

### Travaux de finition "Lotissement du Stade" : lancement de la consultation

M. Roland DEMESMAY, adjoint au maire, présente le projet des travaux de finition du "Lotissement du Stade".

Ce projet consiste à :

- réalisation de la voirie et des trottoirs de la rue des merisiers
- installation du réseau d'éclairage public
- aménagement d'espaces verts
- reprise de la voirie et création de trottoirs rue du Stade
- reprise des eaux de voirie vestiaires du foot

L'estimation financière pour la réalisation de ces travaux réalisée par le cabinet BEJ est de 191 275 € HT.

L'exposé entendu le conseil accepte, **à l'unanimité**, le projet d'aménagement et autorise le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant.

### Éclairage public "Lotissement du Stade" : demande de subvention auprès du SYDED

M. Roland DEMESMAY, adjoint au maire, expose que pour la création d'un réseau d'éclairage public une demande de subvention est possible auprès du SYDED du Doubs. Le taux de subvention pour Boussières est de 44.70 % du montant HT des travaux.

Il présente l'estimation chiffrée réalisée par le cabinet BEJ, maître d'œuvre dans cette opération : 40 250 € ht.

Il propose le plan de financement suivant :

- Fonds libres : 11 129 €
- Subvention SYDED : 17 992 €
- Emprunt : 11 129 €

L'exposé entendu le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- s'engage à financer les travaux dont le montant s'élève à 40 250 € ht
- sollicite l'aide financière du SYDED
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la notification de la décision

attributive de subvention

- accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Économies d'Énergies générées par l'opération susvisés.

**Projet Cure : choix des cabinets en charge de la mission SPS et Contrôle Technique**

M. Roland DEMESMAY, adjoint au maire, présente le rapport d'analyse des offres réalisé par la CAGB, assistant au maître d'ouvrage pour le projet Cure.

*Pour la mission de coordination SPS (Sécurité Prévention de la Santé) :*

Candidat			Prix total HT	Note prix / 60	Note technique / 40	Note finale / 100	Classement
DP Expertise	39, grande rue	25110 Pont-les-Moulins	4 650,00 €	25,8	40	65,8	2
Bureau Veritas	21 rue Alain Savary	25000 Besançon	2 880,00 €	41,7	20	61,7	4
SOCOTEC	4 rue du Colonel Maurin	25000 Besançon	3 900,00 €	30,8	30	60,8	5
DEKRA	10 rue de Lirenne	25480 Ecole-Valentin	3 915,00 €	30,7	30	60,7	6
PMM	6, rue Macédonio Melloni	39100 Dole	2 000,00 €	60,0	10	70,0	1
Nicolas Roy	4, route de Courtefontaine	39700 Salans	3 800,00 €	31,6	20	51,6	7
Qualiconsult sécurité	16 rue des Cortots	21121 Fontaine les Dijon	2 650,00 €	45,3	20	65,3	3

L'adjoint au maire propose de suivre la proposition de l'AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) et de retenir l'offre de PMM d'un montant de 2 000 € HT.

Monsieur Rémy LUCAS, conseiller municipal, apporte d'importants éléments de réflexions et de remarques concernant la mission SPS qui vaudront aussi pour la mission contrôle technique :

- l'estimation de cette mission était de 5000€ HT or toutes les propositions sont en-dessous de ce seuil estimatif, voire anormalement pour certaines et qui n'auraient pas dû être retenues par l'AMO en vertu de dispositions du code des marchés publics,
- le prorata accordé au critère du prix pour ces questions de sécurité n'est pas pertinent,
- les entreprises proposant de tels montants ne peuvent assurer une mission de qualité tant au niveau du respect de la réglementation du travail, des conditions d'exécution des travaux et plus largement de leur équilibre financier,
- PMM ne peut être retenu car sur le critère technique il est noté comme "insuffisant" or l'AMO fonde

son choix sur le seul critère financier.

- pour terminer, Monsieur LUCAS s'abstient étant lui-même salarié dans le même secteur professionnel. L'adjoint au maire attire l'attention du conseil sur les assurances de l'AMO concernant la légitimité de son choix concernant PMM (extrait du rapport ci-dessous)

**PMM présente un nombre de journées passées nettement inférieur aux autres candidats (6,25 jours), sans que sa proposition ne soit jugée anormalement basse. Le candidat a une obligation de résultats et les références et qualifications qu'il propose permettent d'attendre un niveau de service satisfaisant, point sur lequel le maître d'ouvrage sera attentif durant toute la durée du projet.**

Monsieur LUCAS répond qu'il sera difficile de justifier ce choix en cas de recours contentieux et auprès de la population.

L'exposé entendu le conseil, après en avoir délibéré, par 9 voix contre, 1 abstention et 4 voix pour, ne retient pas l'offre de PMM.

Il est donc décidé de retenir la proposition de Qualiconsult sécurité pour un montant de 2 650 € HT par 3 abstentions, 1 voix contre et 10 voix pour.

#### *Pour la mission de Contrôle Technique*

Candidat			Prix total HT	Note prix / 70	Note technique / 30	Note finale / 100	Classement
Alpes Contrôles	2 bis rue de Brabant	25000 Besançon	6 750,00 €	45,4	15	60,4	5
Apave	2 chemin de Palente	25000 Besançon	4 375,00 €	70,0	20	90,0	1
Bureau Veritas	21 rue Alain Savary	25000 Besançon	4 490,00 €	68,2	15	83,2	2
SOCOTEC	4 rue du Colonel Maurin	25000 Besançon	4 900,00 €	62,5	20	82,5	3
DEKRA	10 rue de Lirene	25480 Ecole-Valentin	13 200,00 €	23,2	30	53,2	6
Qualiconsult	16 rue des Cortots	21121 Fontaine les Dijon	7 680,00 €	39,9	25	64,9	4

L'adjoint au maire propose de suivre la proposition de l'AMO et de retenir l'offre APAVE d'un montant de 4 375 € HT. L'estimation était de 10000€.

L'exposé entendu le conseil, après en avoir délibéré, accepte par 12 voix pour et 2 abstentions.

#### **Aménagement du parking cimetière : résultat de la consultation**

M. Roland DEMESMAY, adjoint au maire, rappelle qu'une consultation a été lancée pour le projet d'aménagement de sécurité entrée sud de la commune au niveau du cimetière. L'estimation financière

pour ces travaux est de 69 675 € HT.

Il présente le rapport d'analyse des offres dressé par la cabinet BEJ, maître d'œuvre dans cette opération:

	pbtp	roger martin	bonnefoy	colas	malpesa
Total H.T.	67 300.00	72 077.25	72 829.30	64 511.55	55 555.00
Total T.T.C.	80 760.00	86 492.70	87 395.16	77 413.86	66 666.00
déla	3 semaines	4 semaines	3,5 semaines	4 semaines	4 semaines

L'adjoit au maire propose de retenir l'offre de l'entreprise MALPESA pour un montant de 55 555 € HT.

L'exposé entendu le conseil, après en avoir délibéré, par **1 abstention et 13 voix pour**, autorise le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux et les ordres de service.

#### **BP commune 2016 : transfert de crédits à l'article 202**

L'Adjoit au Maire expose que les crédits inscrits à l'article 202 du BP 2016 pour les frais d'instruction liés aux dossiers d'urbanisme sont insuffisants.

Il propose donc de transférer 10 000 € de l'article 2315 opération 61 "transport des eaux pluviales" dont les crédits passeront de 100 000 € à 90 000 € à l'article 202 dont les crédits passeront de 5 000 € à 15 000 €. L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

#### **BP commune 2016 : transfert de crédits à l'article 21534**

L'Adjoit au maire expose que les crédits inscrits à l'article 21534 du BP 2016 pour les travaux de réseaux d'électrification sont insuffisants. En effet des travaux d'extension du réseau électrique rue des Craies ont dû être réalisés après le vote du budget.

Il propose donc de transférer 9 000 € de l'article 2315 opération 61 "transport des eaux pluviales" dont les crédits passeront de 90 000 € à 81 000 € à l'article 21534 dont les crédits passeront de 2000 € à 11000 €.

L'exposé de l'adjoit au maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

#### **Participation financière des communes au fonctionnement de la Bibliothèque pour l'année 2016**

L'Adjoit au Maire rappelle la convention intercommunale du 1/01/2001 associant les communes d'Abbans-Dessous, d'Abbans-Dessus, de Boussières, de Busy, de Thoraise, de Torpes, et de Vorges-les-Pins à la Bibliothèque municipale de Boussières.

Suite à la réunion du 20 décembre 2015 les représentants des communes ont accepté le budget présenté pour l'année 2016. Le budget ne prévoit pas d'augmentation des cotisations. La participation des communes reste fixée à 1,70 € par habitant.

<b>Communes</b>	<b>Nombre d'habitants (chiffre INSEE au 1/01/2016)</b>	<b>Participation</b>
Abbans-Dessous	249	423.30 €
Abbans-Dessus	307	521.90 €
Boussières	1 110	1 887.00 €
Busy	611	1 038.70 €
Thoraise	318	540.60 €

Torpes	1 082	1 839.40 €
Vorges-les-Pins	604	1 026.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>4271</b>	<b>7277.70</b>

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** la proposition faite et autorise le Maire à émettre les titres de recettes.

### **Toboggan École maternelle**

Le toboggan actuel de l'école maternelle n'est plus conforme et vétuste.

Le Conseil Municipal des Jeunes, en concertation avec les enseignants, a décidé du choix du matériel de remplacement après avoir consulté quatre sociétés.

Il est décidé :

- la dépose du matériel vétuste et la préparation des fondations pour le nouvel agrès par les agents du SIVOM,
- de prévoir au BP 2017 la dépense pour la nouvelle acquisition (7 261,63 € TTC).

### **Familles Rurales : convention 2016-2018**

M. Roland DEMESMAY, adjoint au maire, donne la parole à Mme Françoise BERNARD, adjointe au maire en charge du dossier jeunesse et petite enfance.

Mme Bernard expose la problématique liée à l'augmentation crescendo des coûts des structures multi accueil et micro-crèche. De ce fait et suite à notre demande il sera établi une nouvelle convention pour les années 2016-2018. En effet la commune s'engage dans un processus de retrait progressif de son partenariat avec Familles Rurales.

Mme Bernard donne lecture de cette nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion des structures multi accueil "la source aux oiseaux " de Grandfontaine et la micro-crèche "la souris verte" de Montferrand-le-Château.

Lecture entendue le conseil, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** ce projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2016-2018 et autorise le Maire à signer ladite convention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- réserve foncière : Monsieur DEMESMAY informe le conseil de l'existence d'un terrain à viabiliser rue de l'église d'une cinquantaine d'ares. Diverses possibilités d'aménagement sont en cours de réflexion.
- projet MDL : Mme TISSOT, architecte, estime son intervention pour l'élaboration du cahier des clauses techniques particulières à 8400 € HT. Il est décidé de faire appel à un autre prestataire.
- le feu d'artifice du 13 juillet sera tiré à Busy.
- Monsieur DEMESMAY remercie Monsieur Bernard BONNOT, Adjoint chargé des espaces verts, pour le fleurissement de la commune et informe le conseil de l'embauche d'un employé 12 heures par semaine durant la période estivale afin de s'occuper de l'entretien des massifs et pour petits bricolages.
- malgré les problématiques du transport scolaire des papeteries, le conseil d'école s'est déroulé sereinement. Lors de la rentrée 2016-2017, le transport scolaire des enfants de moins de 6 ans des Papeteries et du Maroc ne sera plus assuré en l'absence d'un accompagnant scolaire. La CAGB a été interpellée pour accompagner la recherche de solutions.
- le planning des préparatifs de l'après-midi musical récréatif du 28 août est arrêté : l'Association des Parents d'Élèves se chargera de la buvette.
- Madame Stéphanie LECOT, conseillère municipale, évoque, pour des raisons de sécurité, l'éventualité

d'une limitation de vitesse à 30km/h dans toute l'agglomération.

- Grand Loup été 2016 : les premières impressions concernant le dernier exemplaire du Grand Loup sont positives. Merci à toutes les personnes qui participent à l'élaboration de cette publication.

- le "repas des Anciens" est fixé au 20 novembre : Monsieur Hervé REYSSIE, conseiller municipal, membre de la commission culture-communication donne lecture du menu retenu chez le traiteur "Léonard".

- Monsieur Rémy MICHON, conseiller municipal, dresse un bilan de l'utilisation du limiteur sonore de la Maison des Loups : le système est perfectible à condition de l'étendre sur toutes les prises électriques de la MDL.

La séance est levée à 22h45